



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 57548

## Texte de la question

M. Meyer Habib attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur son plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, dont les grandes lignes ont été présentées le vingt-trois avril 2014 en conseil des ministres. Dans une communication du ministère de l'intérieur relative à la mise en oeuvre de ce plan, datée du trois juin deux mille quatorze, il est noté que les mesures prises dans le cadre de ce plan visent "à empêcher les départs, à démanteler les filières, à soutenir et à orienter les familles". À ce titre, le plan vise notamment le renforcement des contrôles et des décisions de retraits des documents de voyage vers ou depuis la Syrie, ainsi que de l'action des services de renseignement en matière de détection et de surveillance, à l'intensification de la coopération internationale avec les autres pays de départ et les pays de transit, au déploiement enfin d'une série d'actions préventives et d'opérations visant à contredire les "prêcheurs de haine". Il lui demande, eu égard à la gravité et au caractère structurel de la question, par quels moyens il compte aller dans le sens des préconisations de la Commission européenne en soutenant des travaux de recherche sur les tendances en matières de radicalisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Meyer Habib](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (8<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57548

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juin 2014](#), page 4831